



Contrecœur
sur le fleuve

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-200

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-200 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS.

AVIS est donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 9 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le projet de règlement numéro U-200 relatif aux permis et certificats.

Le projet de règlement s'applique sur l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 1^{er} octobre 2025 à 18 h, dans la salle du conseil de la mairie, située au 5000, route Marie-Victorin, Contrecœur.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes qui désireront s'exprimer.

Ce règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Il peut être consulté au bureau de la soussignée, à la mairie de Contrecœur, pendant les heures normales de bureau.

Celui-ci est également est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Contrecœur au <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/>.

Donné à Contrecœur, le 16 septembre 2025.

Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe





Contrecœur
sur le fleuve

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-200 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville en date du 16 septembre 2025 et à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1324-2024-1 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, le 16 septembre 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA

